#### Commune de SILLY SUR NIED

8 rue de l'Ecole 57530 SILLY SUR NIED

## ARRETE MUNICIPAL N°2015-08

19 août 2015

République française

# ARRETE PORTANT LIMITATIONS DE CIRCULATION DANS LE CADRE DE LA FETE PATRONALE

Nous, Serge WOLLJUNG, Maire de la commune de Silly sur Nied

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
- Vu la demande présentée par l'Association des Loisirs de Silly-sur-Nied d'organiser la fête patronale du jeudi 10 au lundi 14 septembre 2015 et la brocante le dimanche 13 septembre,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation pour assurer la sécurité de ces manifestations,
- Vu l'intérêt général,

## **ARRETONS**

#### Article 1:

La circulation sera interdite à tout véhicule rue Principale, entre l'habitation de Monsieur SCHMITT, 1 rue Principale et le 9 rue Principale du 10 au 14 septembre 2015.

#### Article 2:

Du 10 au 14 septembre (sauf le 13 septembre) une déviation sera mise en place pour traverser le village. Elle empruntera soit la rue du Pré de la Dame, soit la voie surplombant la rue Principale pour les riverains de ladite rue.

### Article 3:

La circulation sera totalement interdite rue Principale, rue du Pré de la Dame et Place des Chenevières le 13 septembre 2015 de 7h00 à 18h00. Aucune déviation ne sera mise en place ce jour-là.

## Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Gendarmerie de Courcelles-Chaussy
- M. le Sous-préfet de Metz Campagne

Fait à Silly sur Nied, le 19 août 2015

Serge WOLLIUNG
Maire de SILLY SUR NIED

Signature et cachet